Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KONTAKT 61

produit : Ref.Nr.: BDS000864_2_20180726 (FR)

Date de création/révision :

26.07.18 Version : 4.0

Remplace: BDS000864_20170629

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KONTAKT 61

Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants de précision

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe byba Touwslagerstraat 1 9240 Zele Belgium

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit: Ref.Nr.:

KONTAKT 61

BDS000864_2_20180726 (FR)

Date de

création/révision:

Remplace:

26.07.18 Version: 4.0

BDS000864_20170629

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:

Non-classifié

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé:

Non-classifié

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement:

Non-classifié

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Autres dangers :

Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Pas de composants apportant un danger a la santé ou l'environement en dessus des limites de classification.

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
white mineral oil (petroleum)	01-2119487078-27	8042-47- 5	232-455- 8	75- 100		-	В
Explication des notes							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							

^{(*} Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :

Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

 Nom du produit :
 KONTAKT 61
 Date de création/révision :
 26.07.18 Version : 4.0

 Ref.Nr.:
 BDS000864_2_20180726 (FR)
 Remplace :
 BDS000864_20170629

d'eau pendant quelques minutes

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec la peau : Laver au savon.

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion : Ne pas faire vomir en cas d'ingestion

Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Contact avec la peau : Légèrement irritant pour la peau

Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

Symptomes, rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux CO.CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition Assurer une ventilation adéquate



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : KONTAKT 61

Date de

création/révision:

26.07.18 Version: 4.0

Ref.Nr.:

BDS000864_2_20180726 (FR)

Remplace: BDS000864_20170629

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones ventilées Éviter le contact avec la peau et les yeux. Laver à fond après l'usage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants de précision

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales, France		-	1



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

yeux lors de l'utilisation du produit

La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à

assurer une ventilation suffisante

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes

d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

inhalation: Pas nécessaire en cas d'usage normal.

Porter un masque à gaz si l'exposition peut dépasser les limites d'exposition

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

la peau et les mains : Dans des conditions d?utilisation correcte, l?utilisation de gants jetables est

suffisante pour protéger la peau d?une exposition accidentelle. Un gant abîmé doit immédiatement et impérativement être remplacé afin d?assurer une protection optimale durant toute la durée totale d?utilisation du produit.

Gants recommandés: Nitrile

les yeux : Pas nécessaire en cas d'usage normal.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide. couleur : Bleu. odeur : Huile.

pH: Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition: Non connu.
Point d'éclair: > 250 °C
Vitesse d'évaporation: Non applicable.

Limites d'explosion : limite

supérieure :

5 %

limite inférieure : 0.5 %
Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 0.86 g/cm³ (à 20°C). **Hydrosolubilité :** Insoluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C
Viscosité : Non connu.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :

Ref.Nr.:

KONTAKT 61

BDS000864_2_20180726 (FR)

Date de

création/révision : Remplace : 26.07.18 Version: 4.0

BDS000864_20170629

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du **KONTAKT 61**

Date de

26.07.18 Version: 4.0 produit: création/révision: Ref.Nr.: BDS000864_2_20180726 (FR) Remplace: BDS000864_20170629

certains organes cibles?

pas remplis

exposition répétée:

danger par aspiration compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Contact avec la peau : Peut entraîner irritation. Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 5 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Pas de renseignements disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Ref.Nr.:

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du **KONTAKT 61**

produit:

Date de création/révision:

26.07.18 Version: 4.0

BDS000864_2_20180726 (FR)

Remplace: BDS000864_20170629

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: Non classifié comme dangeureux pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable. Classe: ADR/RID - Code de

classification:

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable. Groupe d'emballage:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour Non l'environnement: IMDG - Polluant marine No

IATA/ICAO - Dangereux pour Non

l'environnement:



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du KONT

KONTAKT 61

Date de création/révision :

26.07.18 Version: 4.0

Ref.Nr.:

BDS000864 2 20180726 (FR)

Remplace : BDS000864_20170629

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	Non applicable.
IMDG - Ems:	Non applicable.
IATA/ICAO - PAX:	Non applicable.
IATA/ICAO - CAO	Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

REVISIONS DANS LE

acronyms and synonyms:

8.2. Contrôles de l'exposition

CHAPITRE:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Ref.Nr.:

KONTAKT 61

BDS000864_2_20180726 (FR)

Date de

création/révision: Remplace:

26.07.18 Version: 4.0

BDS000864_20170629

